



Assemblée générale

Distr. générale
8 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 53 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Rapporteur : M. Mohammad Wali Naeemi (Afghanistan)

I. Introduction

1. À sa 27^e séance, le 30 juin 2011, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a repris l'examen de la question. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (voir A/C.4/65/SR.27).
2. Pour la poursuite de son examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix¹;
 - b) Rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (A/65/510-S/2010/514);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/65/624 et Corr.1);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643);
 - e) Rapport du Secrétaire général sur la mise en service des équipes opérationnelles intégrées (A/65/669);

¹ A/65/19.



- f) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/65/680 et Add.1);
- g) Rapport du Secrétaire général sur la poursuite d'infractions commises contre des soldats de la paix sur le terrain (A/65/700);
- h) Rapport du Secrétaire général sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (A/65/741);
- i) Lettre datée du 19 janvier 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Représentants permanents de l'Australie et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/65/698).

II. Examen du projet de résolution A/C.4/65/L.18

3. À la 27^e séance, le 30 juin 2011, le représentant de l'Égypte, au nom de l'Argentine, du Canada, de l'Égypte, du Japon, du Nigéria et de la Pologne, a présenté un projet de résolution intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects » (A/C.4/65/L.18).
4. Le Président a informé la Commission que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.4/65/L.18 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

6. La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2006 (XIX) du 18 février 1965 et toutes les autres résolutions sur la question,

Rappelant en particulier sa résolution 64/266 du 21 mai 2010,

Affirmant que les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies aux fins du règlement pacifique des différends, notamment par ses opérations de maintien de la paix, sont indispensables,

Convaincue de la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de continuer de renforcer ses capacités dans le domaine du maintien de la paix et d'améliorer l'efficacité et l'utilité du déploiement de ses opérations de maintien de la paix,

Considérant l'apport de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies au maintien de la paix,

Notant que de nombreux États Membres, en particulier ceux d'entre eux qui fournissent des contingents et des effectifs de police, se déclarent disposés à participer aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix,

Ayant à l'esprit la nécessité de continuer de sauvegarder l'utilité des travaux du Comité spécial et d'en renforcer l'efficacité,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix¹;

2. *Fait siennes* les propositions, recommandations et conclusions formulées par le Comité spécial aux paragraphes 15 à 278 de son rapport;

3. *Engage* les États Membres, le Secrétariat et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial;

4. *Rappelle* que les États Membres qui fourniront du personnel aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des années à venir ou qui participeront à l'avenir aux travaux du Comité spécial pendant trois années consécutives en qualité d'observateurs deviendront, sur demande écrite adressée au Président du Comité spécial, membres à la session suivante du Comité;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 19 (A/65/19).

5. *Décide* que le Comité spécial poursuivra ses efforts, conformément à son mandat, en vue d'une étude globale de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et qu'il fera le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinera toute nouvelle proposition tendant à renforcer la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine;

6. *Prie* le Comité spécial de lui présenter un rapport sur ses travaux à sa soixante-sixième session;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects ».
